



Service des formations professionnalisées

LICENCE JURISTE D'ENTREPRISE

Epreuve d'UE2 : «Patrimoine de l'entreprise »

(cours de Monsieur CORDELIER)

Vendredi 16 décembre 2011

9 heures 30 à 11 heures

Année universitaire 2011-2012

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 -
www.univ-tlse1.fr

SUJET D'EXAMEN

Documents autorisés : code de commerce et code des sociétés

Texte du sujet :

Monsieur BLANC vient vous consulter. Il a créé une SARL DOMAC qui exploite une franchise nationalement connue de restauration rapide. Son restaurant est situé dans l'enceinte d'un complexe de salles de cinéma. La SARL DOMAC est locataire du local qui abrite le restaurant. Elle a signé un contrat de bail le 30 juin 2003.

Le propriétaire du local vient d'écrire à la SARL DOMAC par lettre recommandée lui indiquant que le contrat serait rompu le 30 juin prochain. Il estime notamment que la SARL ne présente pas la qualité de commerçante, qu'elle n'est pas propriétaire personnellement d'un fonds de commerce et que le dernier loyer a été payé avec 8 jours de retard par rapport aux engagements contractuels.

Vous imaginerez les arguments qu'il conviendrait d'opposer au propriétaire pour empêcher la rupture prochaine du contrat de bail.

Une dernière question taraude Monsieur BLANC. Dans l'hypothèse où il céderait son fonds de commerce, les cuisines du restaurant spécialement aménagés pour ces locaux seraient-elles incluses dans cette cession ?